

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AY
SAMEDI 23 MAI 2020**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 18 mai 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 9h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Vanessa RICHARD, Serge LEBRUN, Valérie LABOUACHRA, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Marie-Anne TODSCHINI, Charline MARTINEAU, Adeline BOIZARD, Isabelle BRIARD, Bruno GUITTARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Eric DODET, Nicole BRUANDET, Jean-Luc FOURNIER, Christiane BRESSION, Daniel BOCQUET et Raymond DOUARE.

En exercice : 23
Présents : 22
Votants : 23

Excusés :

Vanessa RICHARD.

Pouvoirs :

Vanessa RICHARD à Dominique RENAULT.

Secrétaire auxiliaire : Alexandra BIE-BOUGARD.

3 assesseurs sont désignés en début de séance :

- Marie Anne TODSCHINI
- Charline MARTINEAU
- Joël GIRARD

Conseil Municipal - Election du Maire - Approbation et autorisation de signer

Rapporteur : Raymond DOUARE

Monsieur le Maire sortant installe le nouveau Conseil Municipal et en confie la présidence au doyen de l'assemblée, Monsieur Raymond DOUARE.

Il rappelle aux membres du Conseil Municipal les règles d'élection du nouveau Maire, qui sont prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (Article L2122-7 du CGCT).

Monsieur le Président fait ensuite appel des candidatures.

Monsieur Frédéric CUILLERIER se déclare candidat aux fonctions de Maire et expose ses motivations :

« Mes chers collègues, 3 raisons majeures me conduisent à solliciter vos suffrages pour un nouveau mandat de Maire :

La 1^{ère} raison, c'est Vous Tous, qui m'entourez et m'accompagnez. Nous portons les mêmes valeurs pour notre commune. Non seulement nous partageons ces mêmes valeurs, mais depuis notre élection, qui coïncide avec le début du confinement, j'ai pu apprécier votre dévouement sans faille, votre réponse immédiate à la moindre sollicitation, votre détermination à servir autour de vous discrètement et en toute humilité.

Tout a commencé par le réseau d'appels téléphoniques à nos aînés, aux plus fragiles d'entre nous, par les courses que vous alliez faire, par les colis que vous portiez aux plus démunis. Puis ce furent le descriptif et le rappel permanents des gestes barrières, les cofin'Arts et Confin'Sports, les permanences téléphoniques 24h/24, 7j/7, la coordination de la confection de masques en tissu dans nos ateliers « clandestins » avec un objectif de 1000 masques, très largement dépassé aujourd'hui (1606 hier matin), les lettres d'information aux Agyliens, la surveillance des installations, la formation aux gestes des barrières sanitaires, le travail sur divers projets en cours notamment la nouvelle crèche ou les espaces de jeux pour les enfants, la préparation de la rentrée scolaire et bien sûr les mises sous enveloppe et la distribution des masques du département. Chacun reconnaîtra son œuvre toujours guidée par un dévouement sans faille.

Avec une mention toute particulière pour nos Mousquetaires, qui depuis plus d'un mois sillonnent notre département pour livrer aux communes du Loiret au nom de l'Association des Maires, près de 4000 litres de gel et plus de 200 000 masques chirurgicaux.

Pour un candidat Maire savoir qu'il a à ses côtés une Équipe d'Élus municipaux aussi réactive, dynamique, d'un dévouement à toute épreuve, animée par cet esprit d'Union, de Partage et de Solidarité constitue une Force déterminante et essentielle à sa décision de solliciter un nouveau mandat. Vous portez l'avenir de notre commune, vous portez en vous l'espoir. Un Immense Merci à Vous tous et à vous Toutes.

La deuxième raison, vous la connaissez : elle est plus personnelle, j'allais dire plus intime : le mandat de Maire reste le plus beau des mandats électifs. C'est une certitude pour moi. Vous le savez, en 2017, j'ai renoncé à un potentiel mandat national, parce qu'en cas d'élection, il m'aurait fallu renoncer à mes fonctions de Maire. Ce choix, je l'ai fait en conscience. J'ai préféré rester là au milieu de vous. Et ce choix, je ne regrette pas, bien au contraire, je suis heureux de l'avoir fait, car mon mandat de maire me remplit de

satisfactions, de chaleur humaine, d'actions toujours plus utiles, même et surtout en cette période de circonstances particulièrement difficiles et inédites.

Ma passion est intacte, peut-être encore plus forte qu'au premier jour, car elle s'accompagne de l'expérience et du recul nécessaire à toute décision réfléchie.

Ma 3^{ème} raison, vous la connaissez également, j'aime particulièrement Saint-Ay et 54 jours de confinement, n'ont fait aimer plus fort encore notre commune, nos bords de Loire et de Mauves, notre patrimoine et les Agyliens. 54 jours de confinement ont renforcé ma volonté de faire avec vous tous et vous toutes encore plus et encore mieux.
Saint-Ay constitue la priorité de mes engagements de vie.

Oui, mes chers Collègues, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages pour partager avec Vous ce nouveau mandat 2020-2026 que nous ont confié les Agyliens. »

Les membres du Conseil Municipal ont été nominativement appelés à déposer leur bulletin de vote dans l'urne.

Madame TODESCHINI, Madame MARTINEAU et Monsieur GIRARD ont procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Monsieur le Président a ensuite proclamé les résultats suivants :

Nombre de votants : 23 ;

Nul ou blanc : 0 ;

Exprimés : 23.

A obtenu : Monsieur Frédéric CUILLERIER : 23 voix.

Monsieur Frédéric CUILLERIER est élu à l'unanimité Maire de la Commune de Saint-Ay et prend la présidence de la séance du Conseil Municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Monsieur le Maire adresse ses remerciements :

« Doublement Merci :

Merci pour votre confiance qui me touche au plus profond de moi-même et à laquelle venant de vous, je suis particulièrement sensible. Je ne veux pas laisser paraître trop d'émotion, mais sachez que cet instant comporte pour moi une signification essentielle : celui de l'engagement d'une vie.

Merci aussi pour votre propre engagement que je sais bénévole et désintéressé.

Vous avez dans le cœur une grande richesse, celle de vouloir servir nos concitoyens, de leur apporter un peu plus de bien-être, une parcelle de Bonheur supplémentaire en les accompagnant dans leur vie quotidienne à travers nos nombreux et importants services de proximité.

Vous faites désormais partie de cette magnifique armée de fantassins de la République que constituent les 500 000 Élus locaux, une armée sans laquelle la France ne serait pas la France, la République ne serait pas la République, la Nation ne serait pas la Nation.

Vous constituez ce lien social qui tisse les liens humains essentiels à la vie.

C'est certainement l'un des beaux engagements qui soit.

Cet engagement nous allons le porter et le réussir ensemble. On ne gagne jamais une élection, on reçoit simplement le droit de partager l'action. Le succès ne peut être que collectif.

Citation de Jean-François Deniau : « Aucun de nous en agissant seul ne peut atteindre le succès ».

C'est tout le sens que je souhaite donner à ce mandat 2020-2026, qui va être fondé sur une organisation et un fonctionnement plus participatifs et très partagés de la vision et de l'action municipales. La création des groupes de projets en constitue le premier fondement, s'y ajoutent l'organisation de réunion de travail le 1^{er} lundi de chaque mois, le travail approfondi en commissions et l'ensemble des mesures proposées dans notre règlement intérieur que je soumettrai dans quelques minutes à votre approbation et qui constitue un véritable guide de l'action et de la décision partagées.

Nous portons un programme à la fois ambitieux et mesuré qu'il nous faudra maintenant adapter. Nous avons à prendre en compte deux éléments supplémentaires essentiels :

Les retours du questionnaire-enquête du mois de mars dernier auquel de nombreux Agyliens avaient répondu avec souvent des propositions pertinentes et constructives qu'il nous faut maintenant intégrer dans nos projets.

Les enseignements du Covid 19 qui pourraient nous conduire à redéfinir certaines de nos priorités.

Nous vous proposons de prendre le temps de faire la synthèse de ces trois éléments : notre projet initial pour Saint-Ay 2020-2026, les résultats du questionnaire-enquête, les enseignements de cette période inédite et difficile que constitue le Covid 19.

Si vous en êtes d'accord, nous pourrions organiser un séminaire de travail d'au minimum une demie-journée afin de bien cadrer nos orientations prioritaires et les projets qui en découlent.

Cette démarche me fait penser à une citation de celui qui a donné son nom à notre collègue, Nelson Mandela consacrée à la vision nécessaire de son territoire et à l'action :

« Une vision qui ne s'accompagne pas d'actions n'est qu'un rêve. Une action qui ne découle pas d'une vision, c'est du temps perdu. Une vision suivie d'actions peut changer le monde ».

En conjuguant ensemble, à la fois cette condition du succès que nous définit Jean-François Deniau et à laquelle nous répondons par « la Force de l'Union », et cette méthode de travail que nous enseigne Madiba, je suis persuadé que notre mandat apportera des réponses adaptées, solidaires et efficaces aux Agyliens.

Excellent mandat 2020-2026 à Vous Tous et à Vous toutes et si un instant, je venais à m'écarter de la ligne que nous avons voulu tracer ensemble, alors je compte sur vous pour la rappeler.

« Que la Douceur de la Force et la Force de la Douceur » guident toujours nos pas. »

Monsieur le Maire procède à la lecture de la Charte de l'Elu Local :

« Charte de l'élu local » 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. « 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier. « 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. « 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins. « 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions. « 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné. « 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des

Conseil Municipal - Détermination du nombre d'adjoints - Approbation et autorisation de signer

Rapporteur : Frédéric CUIILLERIER

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-2 du CGCT, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil.

Le pourcentage ci-dessus constitue une limite maximale à ne pas dépasser, il n'est donc pas possible d'arrondir à l'entier supérieur le résultat du calcul. A titre d'exemple, pour un conseil municipal comportant 23 membres, le nombre d'adjoints ne peut excéder $23 \times 0,30 = 6,9$, soit 6 adjoints. Le dépassement du nombre maximum d'adjoints est irrégulier et justifie la censure du juge. L'élection d'un adjoint en sus du pourcentage légal est irrégulière et son annulation peut être prononcée.

La décision relative au nombre d'adjoints doit précéder l'élection mais peut ne pas faire l'objet d'un vote formel dès lors que l'assentiment de la majorité des conseillers présents a été constaté par le maire ou le président de séance. Le nombre des adjoints peut être modifié à tout moment par délibération du conseil municipal. Cependant, le conseil municipal ne peut procéder à la suppression d'un poste d'adjoint que si ce poste est devenu caduque. Dès lors que le nombre minimum fixé à l'article L. 2122-1 du CGCT est respecté, à savoir au moins un adjoint, le conseil municipal peut en effet, lorsqu'un poste d'adjoint devient vacant à la suite d'une démission ou d'un décès, décider de ne pas le remplacer.

Faute de délibération en ce sens, le poste vacant devra être pourvu dans les quinze jours conformément aux dispositions de l'article L. 2122-14 du CGCT, sans qu'il soit indispensable de compléter le conseil municipal comme le permet le dernier alinéa de l'article L. 2122-8 du CGCT.

Pour la commune de Saint-Ay, le nombre d'adjoints est fixé à 5 adjoints et 1 adjoint délégué.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le nombre d'adjoints à 5 adjoints et 1 adjoint délégué
- autoriser le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Jean-Luc FOURNIER s'interroge sur la différence entre un délégué et un adjoint.

Monsieur le Maire lui précise que les missions d'un Délégué ne sont pas aussi complètes que celles d'un Adjoint en termes de délégations. Trois conseillers délégués auront donc des missions distinctes.

Conseil Municipal – Elections des adjoints - Approbation et autorisation de signer

Rapporteur : Frédéric CUILLERIER

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les règles d'élection des Adjoints. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7.

La liste bloquée des Adjoints se compose comme suit :

1. 1^{er} Adjoint aux Affaires scolaires, à la Culture, la Communication et la gestion des salles : Pascal FOULON ;
2. 2^{ème} Adjointe aux Bâtiments et au Développement Durable – Biodiversité : Marie-Françoise QUERE ;
3. 3^{ème} Adjoint aux Travaux, à la Voirie et au Traitement des eaux : Dominique RENAULT ;
4. 4^{ème} Adjointe à l'Urbanisme et au Droit des sols : Vanessa RICHARD ;
5. 5^{ème} Adjoint aux Finances : Serge LEBRUN ;
6. 6^{ème} Adjointe Déléguée au Commerce, à l'Artisanat et au Patrimoine : Valérie LABOUACHRA.

Monsieur le Maire précise que c'est une liste bloquée à laquelle trois postes de Conseillers Délégués (Jeunesse et petite enfance/ Sports, entretien des installations sportives et cérémonies / Affaires Sociales) pourront y être ajoutés.

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à déposer leur bulletin de vote dans l'urne.

Monsieur le Maire, mesdames TODESCHINI, MARTINEAU et monsieur GIRARD ont procédé au dépouillement des bulletins de vote. Monsieur le Maire a proclamé les résultats suivants :

Nombre de votants : 23 ;

Nul ou blanc : 0 ;

Exprimés : 23.

La liste bloquée a obtenu : 23 voix.

L'ensemble des Adjoints est ainsi élu à l'unanimité des voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Monsieur le Maire remet les écharpes aux adjoints. Raymond DOUARE remet l'écharpe à Monsieur le Maire.

Conseil Municipal – Elections des conseillers délégués - Approbation et autorisation de signer

Rapporteur : Frédéric CUILLERIER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité de désigner des Conseillers Délégués au sein du Conseil Municipal. Ces Conseillers délégués peuvent être désignés par le Maire seul, mais pour une question de transparence, Monsieur le Maire préfère que ces derniers soient élus par un vote à bulletin secret.

Trois délégations sont à pourvoir

1. L'Action Jeunesse et petite enfance ;
2. Les Sports, l'entretien des installations sportives et les cérémonies ;
3. Les Affaires Scolaires.

Monsieur le Maire fait appel des candidatures pour le premier poste de Délégué.

Monsieur Jean-Marc MASSE se déclare candidat aux fonctions de Conseiller Délégué à la Jeunesse et à la petite enfance et expose ses motivations.

Les membres du Conseil Municipal sont appelé à déposer leur bulletin de vote dans l'urne.

Monsieur le Maire, mesdames TODESCHINI, MARTINEAU et monsieur GIRARD ont procédé au dépouillement des bulletins de vote. Monsieur le Maire a proclamé les résultats suivants :

Nombre de votants : 23 ;

Nul ou blanc : 0 ;

Exprimés : 23.

A obtenu : Monsieur Jean-Marc MASSE : 23 voix.

Le Conseiller Délégué à la Jeunesse et à la Petite Enfance est ainsi élu par 23 voix.

Monsieur le Maire fait à présent appel des candidatures pour le second poste de Délégué.

Monsieur Joël GIRARD se déclare également candidat aux fonctions de Conseiller Délégué aux Sports, l'entretien des installations sportives et des cérémonies et expose ses motivations.

Les membres du Conseil Municipal sont appelé à déposer leur bulletin de vote dans l'urne.

Monsieur le Maire, mesdames TODESCHINI, MARTINEAU et monsieur GIRARD ont procédé au dépouillement des bulletins de vote. Monsieur le Maire a proclamé les résultats suivants :

Nombre de votants : 23 ;

Nuls ou blanc : 0 ;

Exprimés : 23.

Ont obtenu : Monsieur Joël GIRARD : 23 voix.

Le Conseiller Délégué aux Sports, à l'entretien des installations sportives et des cérémonies, Monsieur Joël GIRARD, est ainsi élu par 23 voix.

Monsieur le Maire fait à présent appel des candidatures pour le troisième poste de Délégué.

Monsieur LEQUERTIER se déclare candidat aux fonctions de Conseiller Délégué aux Affaires sociales et expose ses motivations.

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à déposer leur bulletin de vote dans l'urne.

Monsieur le Maire, mesdames TODESCHINI, MARTINEAU et monsieur GIRARD ont procédé au dépouillement des bulletins de vote. Monsieur le Maire a proclamé les résultats suivants :

Nombre de votants : 23 ;

Nuls ou blanc : 0 ;

Exprimés : 23.

Ont obtenu : Monsieur Carl LEQUERTIER : 23 voix ;

Le Conseiller Délégué aux Affaires sociales, Carl LEQUERTIER, est ainsi élu par 23 voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Conseil Municipal - Vote des indemnités de fonction - Approbation et autorisation de signer

Rapporteur : Frédéric CUILLERIER

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales fixe les modalités d'attribution des indemnités de fonction. Celles-ci sont déterminées en fonction de la population de la Commune et calculées en référence à l'indice brut terminal de l'échelle de la fonction publique (indice 1027 = 3 889,40 € bruts / mois).

La Commune de Saint-Ay relève de la strate de 3 500 à 9 999 habitants. Pour cette catégorie, l'indemnité maximale pouvant être allouée au Maire équivaut à 55 % de l'indice 1027, soit à ce jour 2 139,17 €. Pour les Adjoints au Maire, le plafond de l'indemnité est fixé à 22 % du même indice, soit 855,67 €.

Considérant la délibération du Conseil Municipal décidant la création de 6 postes d'Adjoints au Maire, l'enveloppe globale indemnitaire est calculée comme suit :

- Indemnité maximale brute mensuelle du Maire : $0,55 \times 3\,889,40 = 2\,139,17$ € ;
- Indemnité maximale brute mensuelle des Adjoints : $0,22 \times 3\,889,40 \times 6 = 5\,134,00$ € ;
- **Soit une enveloppe globale indemnitaire mensuelle de : 7 273,17 €.**

L'octroi au maire de l'indemnité municipale de 2 139,17 € brut s'établit de droit et est automatique, sauf délibération expresse du Conseil municipal à la demande du maire pour l'attribution d'indemnité inférieure. C'est pourquoi monsieur le Maire, pour permettre une juste rémunération des Conseillers municipaux délégués et éviter à la commune de déboursier des charges sociales conséquentes, il propose une indemnité en deçà du plafond, à hauteur de 43,8% de l'indice 1027 (1 703,56 € bruts / mois au lieu de 2 139,17 €).

Dans les communes de moins de 100 000 habitants, les conseillers municipaux délégués peuvent se voir attribuer une indemnité de fonction, à la condition que le montant total

des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassé. Dans ces conditions, il convient de fixer les indemnités des Adjoints et des Conseillers délégués, comme suit :

- 18 % de l'indice 1027 pour l'indemnité de cinq Adjoints (700,10 € bruts / mois) ;
- 9 % de l'indice 1027 pour l'indemnité du 6^{ème} Adjoint Délégué dans l'ordre du tableau et des Conseillers délégués (350,05 € bruts / mois).

Les montants ci-dessus définis sont fixés pour la durée du mandat et seront revalorisés, le cas échéant, suivant l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du Budget Principal.

En application des dispositions de l'article L.2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la délibération fixant les indemnités de fonction est accompagnée d'un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal :

Fonction	Indemnité en référence à l'indice 1015	Montant mensuel brut	Nombre d'élus concernés	Total
Maire	43,8 %	1 703,56 €	1	1 703,56 €
Adjoints au Maire (du 1 ^{er} au 5 ^{ème})	18 %	700,10 €	5	3 500,50 €
6 ^{ème} Adjoint Délégué au Maire	9 %	350,05 €	1	350,05 €
3 Conseillers délégués	9 %	350,05 €	3	1 050,15 €
Total			10	6 604,26 €

Dans ces conditions, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. Fixer à 43,8 % de l'indice 1027 l'indemnité de fonction allouée à Monsieur le Maire ;
2. Fixer à 18 % de l'indice 1027 l'indemnité de fonction allouée aux 5 premiers Adjoints au Maire dans l'ordre du tableau ;
3. Fixer à 9 % de l'indice 1027 l'indemnité de fonction allouée, d'une part au 6^{ème} Adjoint Délégué au Maire dans l'ordre du tableau, d'autre part aux trois Conseillers municipaux qui auront reçu une délégation du Maire en application de l'article L.2122-18 du CGCT ;
4. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au versement de ces indemnités dans les conditions définies par la présente délibération.

Monsieur le Maire, l'ensemble des Adjoints et les Conseillers Délégués ne prennent pas part au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Carl LEQUERTIER remercie Mesdames BLIN et PALMIER pour leurs investissements des dernières années.

Joël GIRARD remercie pour les suffrages en sa faveur. Il adresse ensuite ses remerciements à Pascal FOULON concernant les cérémonies qui lui reviennent désormais. Il revient sur sa nouvelle mission confiée relative aux bâtiments sportifs qu'il mènera en lien avec Marie-Françoise QUERE.

Monsieur le Maire rappelle que nous devons être attentifs sur le vieillissement de nos bâtiments communaux.

Monsieur le Maire a une pensée pour tous les membres qui l'ont accompagné lors du précédent mandat et les remercie pour le travail fourni. Il souhaite qu'un temps leur soit consacré plus tard afin de les recevoir et les remercier.

Monsieur le Maire rappelle, concernant les équipements communaux, que l'entreprise MALLET interviendra à partir du lundi 25 mai sur site (processus amiante) et ce durant 15 jours. Il rappelle également que le projet lié aux abris vélos est différé afin d'éviter de bloquer deux entrées aux écoles. Les travaux se feront le 4 juillet. Il rappelle que le protocole mis en place aux écoles est une vraie réussite et s'en réjouit.

Conseil Municipal – Election des Représentants dans les divers Syndicats Intercommunaux - Approbation et autorisation de signer

Rapporteur : Frédéric CUILLERIER

Monsieur le Maire présente l'ensemble des divers Syndicats Intercommunaux, pour lesquels il est nécessaire de désigner des représentants au sein du Conseil Municipal.

Aucun élu ne demande qu'il soit procédé à un vote à bulletin secret.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX & AUTRES

1. Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Loire Beauce

- M. Frédéric CUILLERIER, Titulaire.
- Mme Marie-Françoise QUERE, Suppléante.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. Conseil d'Administration du Collège de Saint-Ay

- M. Pascal FOULON, Titulaire.
- Mme Florence MARQUES DA SILVA, Suppléant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3. Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

- M. Jean-Marc MASSE, Titulaire.
- Mme Isabelle BRIARD, Titulaire.
- M. Carl LEQUERTIER, Titulaire.
- Mme Bruno GUITTARD, Titulaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4. Association pour le Développement des Actions de Prévention Intercommunales de Chaingy/Saint-Ay/Meung-sur-Loire (ADAPI)

- Mme Marie-Anne TODESCHINI, Titulaire.
- M. Carl LEQUERTIER, Titulaire.
- M. Jean-Marc MASSE, Suppléant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. Office de Tourisme du Val des Mauves

- Mme Valérie LABOUACHRA, Titulaire.
- M. Pascal FOULON, Suppléant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. Comité de Pilotage Natura 2000 (COPIL)

Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire et Vallée de la Loire du Loiret

- M. Dominique RENAULT, Titulaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. Comité Consultatif de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Mesmin

- Mme Marie-Françoise QUERE, Titulaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. Correspondant Défense

- M. Joël GIRARD, Titulaire.
- M. Éric DODET, Suppléant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**9. Comité National d'Action Sociale (CNAS)
Collège des Élus**

- M. Carl LEQUERTIER, Titulaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Conseil Municipal - Délégations accordées par le
Conseil Municipal à Monsieur le Maire - Approbation et
autorisation de signer**

Rapporteur : Frédéric CUILLERIER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'Assemblée délibérante de déléguer au Maire la charge de certains domaines.

Cette délégation vaut pour la durée du mandat. Les décisions prises par le Maire dans ce cadre donnent lieu à une information lors de la séance suivante du Conseil Municipal.

Afin d'alléger les procédures et de raccourcir les délais, et in fine d'optimiser la performance de la gestion communale, il convient de charger Monsieur le Maire de :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dès lors que le montant est inférieur à 90 000,00 € HT ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leur avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de décider de l'aliénation des biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas de contentieux ;
- de réaliser des lignes de trésorerie sur la base maximum d'un montant de 300 000 € ;
- de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subvention ;
- d'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- d'exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme ; que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ce droit à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211.2 du Code de l'Urbanisme ou au premier alinéa de

l'article L213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la liste des attributions accordées au Maire comme énoncé ci-dessus ;
- autoriser monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux matières déléguées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Monsieur le Maire rappelle l'importance de cette délibération dans les moments où le Conseil Municipal est dans l'impossibilité de se réunir.

<p align="center">Conseil Municipal – Constitution des commissions municipales et des Groupes de Projets 2020 - Approbation et autorisation de signer</p>
--

Rapporteur : Frédéric CUIILLERIER

Monsieur le Maire présente l'ensemble des Commissions Municipales du mandat 2020.2026 ainsi que des groupes de projets de l'année 2020, pour lesquels il est nécessaire de désigner les membres au sein du Conseil Municipal.

Pour les membres extra municipaux, Monsieur le Maire demande à l'ensemble des personnes intéressées de faire une demande écrite. Ces candidatures seront analysées lors du prochain Conseil Municipal.

Il convient de rappeler que le nombre de conseillers municipaux et de membres extra municipaux par commission doit être obligatoirement égal. A titre d'exemple, si trois conseillers municipaux se portent volontaires pour travailler sur une commission, il devra obligatoirement y avoir trois membres extra communaux.

Pour rappel, monsieur le Maire est président de droit pour chaque commissions municipales.

LISTE PROVISOIRE DES COMMISSIONS MANDAT 2020-2026

COMMISSION DES FINANCES	
CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
<ul style="list-style-type: none">- Serge LEBRUN (vice-président),- Pascal FOULON,- Marie-Françoise QUERE.	
<i>Une réunion par trimestre.</i>	<i><u>Secrétaire</u> : Julie FOSSET-PATRICIO.</i>

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
<ul style="list-style-type: none">- Serge LEBRUN (vice-président),- Eric DODET,- Dominique RENAULT.	
<i>Une réunion par an.</i>	<u>Secrétaire</u> : Isabelle LIBAULT.

COMMISSION CAISSE DES ECOLES

CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
<ul style="list-style-type: none">- Pascal FOULON (vice-président),- Serge LEBRUN.	
<i>Une réunion par an.</i>	<u>Secrétaire</u> : Julie FOSSET-PATRICIO.

COMMISSION DE L'URBANISME ET DU DROIT DES SOLS

CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
<ul style="list-style-type: none">- Vanessa RICHARD, (vice-prés.),- Dominique RENAULT,- Nicole BRUANDET,- Jean-Luc FOURNIER,- Florence MARQUES DA SILVA.	
<i>Une réunion par mois.</i>	<u>Secrétaire</u> : Isabelle LIBAULT.

**COMMISSION ACTION ECONOMIQUE ET VALORISATION
DU PATRIMOINE NATUREL**

CONSEILLERS MUNICIPAUX

- **Valérie LABOUACHRA (vice-présidente),**
- Marie-Françoise QUERE,
- Daniel BOCQUET,
- Nicole BRUANDET,
- Sylvie CLERC,
- Eric DODET,
- Raymond DOUARE.

MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX

Une réunion par trimestre.

Secrétaire : Alexandra BIE-BOUGARD.

**COMMISSION DES BATIMENTS ET
DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

CONSEILLERS MUNICIPAUX

- **Marie-Françoise QUERE (vice-prés),**
- Joël GIRARD
- Sylvie CLERC,
- Dominique RENAULT,
- Florence MARQUES DA SILVA.

MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX

Une réunion par an.

**Secrétaire : Nicolas DUBOIS DE LA
SABLONIERE.**

**COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES
ET DU RESTAURANT SCOLAIRE**

CONSEILLERS MUNICIPAUX

- **Pascal FOULON (vice-président),**
- Jean-Marc MASSE,
- Carl LEQUERTIER,
- Charline MARTINEAU,
- Marie-Anne TODESCHINI,
- Marie-Françoise QUERE,
- Bruno GUITTARD.

MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX

Une réunion par trimestre.

Secrétaire : Mélanie CRISPINO.

COMMISSION CULTURE ET FETES

CONSEILLERS MUNICIPAUX

- **Pascal FOULON (vice-président),**
- Valérie LABOUACHRA,
- Christiane BRESSION,
- Isabelle BRIARD,
- Sylvie CLERC,
- Eric DODET,
- Bruno GUITTARD,
- Florence MARQUES DA SILVA,
- Charline MARTINEAU,
- Marie-Anne TODESCHINI.

MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX

Une réunion par trimestre.

Secrétaire : Mélanie CRISPINO.

COMMISSION INFORMATION, COMMUNICATION, CONCERTATION ET ACCUEIL	
CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
<ul style="list-style-type: none"> - Pascal FOULON (vice-président), - Marie-Françoise QUERE, - Vanessa RICHARD, - Valérie LABOUACHRA, - Daniel BOCQUET, - Christiane BRESSION, - Jean-Luc FOURNIER, - Marie-Anne TODESCHINI. 	
<i>Une réunion par trimestre.</i>	<u>Secrétaire</u> : <i>Mélanie CRISPINO.</i>

COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES	
CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
<ul style="list-style-type: none"> - Dominique RENAULT (vice-prés) - Joël GIRARD, - Christiane BRESSION, - Marie-Françoise QUERE. 	
<i>Une réunion par trimestre.</i>	<u>Secrétaire</u> : <i>Cécile ANGOSTO.</i>

COMMISSION DES SPORTS ET DES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SPORTIVES	
CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
<ul style="list-style-type: none"> - Joël GIRARD (vice-président), - Jean-Marc MASSE, - Bruno GUITTARD, - Isabelle BRIARD. 	
<i>Une réunion par trimestre.</i>	<u>Secrétaire</u> : <i>Laurence SELOSSE.</i>

**COMMISSION DE L'ACTION JEUNESSE, FORMATION
ET EMPLOI DES JEUNES**

CONSEILLERS MUNICIPAUX

- **Jean-Marc MASSE (vice-prés),**
- Pascal FOULON,
- Carl LEQUERTIER,
- Daniel BOCQUET,
- Adeline BOIZARD,
- Isabelle BRIARD,
- Eric DODET,
- Raymond DOUARE,
- Bruno GUITTARD
- CCJ.

MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX

Une réunion par trimestre.

**Secrétaire : Douchka KOUZNETZOFF
(CCJ) et Laetitia MUNIER.**

COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

CONSEILLERS MUNICIPAUX

- Frédéric CUIILLERIER,
- Serge LEBRUN,
- Dominique RENAULT,
- Marie-Françoise QUERE
- Florence MARQUES DA SILVA.

MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX

/

Réunion lors d'Appel d'Offres.

**Secrétaire : Nicolas DUBOIS DE LA
SABLONIERE.**

**COMMISSION DES TRAVAUX : ENTRETIEN, VOIRIES, ET TRAITEMENTS DES
EAUX**

CONSEILLERS MUNICIPAUX

- **Dominique RENAULT (vice-prés)**
- Joël GIRARD,
- Daniel BOCQUET,
- Raymond DOUARE,
- Jean-Luc FOURNIER,
- Florence MARQUES DA SILVA.

MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX

Une réunion par trimestre.

**Secrétaire : Nicolas DUBOIS DE LA
SABLONIERE.**

**COMMISSION SECURITE / PREVENTION RISQUES INONDATIONS / DOCUMENT
UNIQUE PERSONNEL COMMUNAL**

CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
- Dominique RENAULT (vice-président), - Joël GIRARD, - Daniel BOCQUET, Eric DODET.	
<i>Une réunion par trimestre.</i>	<u>Secrétaire : Alexandra BIE-BOUGARD et Police Municipale.</u>

COMMISSION DE RECRUTEMENT (à géométrie variable selon profil recruté)

CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
- Pascal FOULON (vice-président), - Marie-Françoise QUERE, - Dominique RENAULT, - Jean-Marc MASSE.	
<i>Réunion lors de recrutement.</i>	<u>Secrétaire : Alexandra BIE-BOUGARD.</u>

**COMMISSION DE L'ASSOCIATION
FONCIÈRE DE REMENBREMENT**

CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
- Dominique RENAULT (Président), - Jean-Luc FOURNIER	
<i>Une réunion par an.</i>	<u>Secrétaire : Julie FOSSET-PATRICIO.</u>

COMMISSION DES MAISONS FLEURIES

CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
- Dominique RENAULT (vice-prés) - Bruno GUITTARD, - Marie-Françoise QUERE.	
<i>Deux réunions par an.</i>	<u>Secrétaire : Cécile DURAND.</u>

COMMISSION DES CEREMONIES	
CONSEILLERS MUNICIPAUX	MEMBRES EXTRA MUNICIPAUX
- Joël GIRARD (Vice-Président), - Pascal FOULON	
<i>Une réunion par an.</i>	<i><u>Secrétaire</u> : Mélanie CRISPINO.</i>

LISTE PROVISOIRE DES GROUPES DE PROJETS ANNEE 2020

LES « OURSONS »	
<u>CHEF DE PROJET</u> : Jean Marc MASSE et Marie-Françoise QUERE	
Carl LEQUERTIER Eric DODET Raymond DOUARE Bruno GUITTARD	
	<i><u>Secrétaire</u> : Nicolas DUBOIS DE LA SABLONIERE / Laëtitia MUNIER</i>

LES AIRES DE JEUX DES ENFANTS	
<u>CHEF DE PROJET</u> : Eric DODET	
Pascal FOULON Dominique RENAULT Jean Marc MASSE Joël GIRARD Sylvie CLERC Raymond DOUARE Bruno GUITTARD Charline MARTINEAU	
	<i><u>Secrétaire</u> : Nicolas DUBOIS DE LA SABLONIERE / Laëtitia MUNIER</i>

LES RESIDENCES PARTAGEES (en lien avec les membres du CCAS)	
<u>CHEF DE PROJET</u> : Carl LEQUERTIER	
Marie-Françoise QUERE Jean Marc MASSE Daniel BOCQUET Christiane BRESSION Isabelle BRIARD Eric DODET	

Raymond DOUARE
Bruno GUITTARD
Florence MARQUES DA SILVA

Secrétaire : Laetitia MUNIER

RENFORCER NOTRE POLE MEDICAL

CHEF DE PROJET :

Vanessa RICHARD
Jean Marc MASSE
Carl LEQUERTIER
Daniel BOCQUET
Isabelle BRIARD
Eric DODET
Marie Anne TODESCHINI

**Secrétaire : Alexandra BIE BOUGARD /
Laëtitia MUNIER**

SECURITE ROUTIERE

CHEF DE PROJET :

Dominique RENAULT
Joël GIRARD
Carl LEQUERTIER
Daniel BOCQUET
Christiane BRESSION
Eric DODET
Jean-Luc FOURNIER
Bruno GUITTARD

**Secrétaire : Alexandra BIE BOUGARD
Police Municipale**

RENOVER ET SECURISER NOTRE STADE (en lien avec la commission des sports)

CHEF DE PROJET : Joël GIRARD

Dominique RENAULT
Jean-Marc MASSE
Bruno GUITTARD
Isabelle BRIARD

**Secrétaire : Nicolas DUBOIS DE LA
SABLONIERE**

PARC DE LA BIODIVERSITE DE LA FONTAINE RABELAIS

CHEF DE PROJET : Marie-Françoise QUERE

Pascal FOULON
Valérie LABOUACHRA
Sylvie CLERC
Eric DODET
Charline MARTINEAU
Marie Anne TODSCHINI

Secrétaire : Nicolas DUBOIS DE LA
SABLONIERE

CHATEAU D'EAU : RETRAIT DU FER ET DU MANGANESE

CHEF DE PROJET :

Dominique RENAULT
Daniel BOCQUET
Christiane BRESSION
Eric DODET
Florence MARQUES DA SILVA

Secrétaire : Nicolas DUBOIS DE LA
SABLONIERE

EXTENSION DE NOTRE ZONE D'ACTIVITES

CHEF DE PROJET :

Serge LEBRUN
Valérie LABOUACHRA
Daniel BOCQUET
Jean-Luc FOURNIER
Dominique RENAULT
Frédéric CUILLERIER

Secrétaire : Alexandra BIE BOUGARD

DEVELOPPER LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

CHEF DE PROJET : Valérie LABOUACHRA

Daniel BOCQUET
Nicole BRUANDET
Sylvie CLERC
Eric DODET
Jean-Luc FOURNIER
Raymond DOUARE

	<u>Secrétaire</u> : Alexandra BIE BOUGARD
--	--

SUPPORTS D'INFORMATIONS ET DE COMMUNICATION	
--	--

<u>CHEF DE PROJET</u> : Pascal FOULON	
--	--

Valérie LABOUACHRA Nicole BRUANDET Jean-Luc FOURNIER Marie-Anne TODESCHINI	
---	--

	<u>Secrétaire</u> : Mélanie CRISPINO
--	---

DEVELOPPEMENT DES ESPACES SCOLAIRES ET LUDIQUES	
--	--

<u>CHEF DE PROJET</u> : Pascal FOULON	
--	--

Jean Marc MASSE Charline MARTINEAU Marie Anne TODESCHINI	
--	--

	<u>Secrétaire</u> : Laetitia MUNIER
--	--

L'ensemble des Commissions Municipales et des Groupes de Projets 2020 est approuvé par les membres du Conseil Municipal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation doit être effectuée pour les « extra-municipaux ». Il rappelle également qu'il est membre de droit sur l'ensemble des commissions.

Carl LEQUERTIER s'interroge sur la commission CCAS. Monsieur le Maire lui précise qu'elle fera l'objet d'une délibération ultérieurement.

Monsieur le Maire précise sa volonté de tenir un séminaire de travail prochainement afin d'avancer sur les projets du mandat.

Conseil Municipal - Vote du règlement intérieur - Approbation et autorisation de signer
--

Rapporteur : Frédéric CUIILLERIER

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller.

Ce règlement annexé, fixe notamment :

- les valeurs portées par le Conseil Municipal de Saint-Ay ;
- les règles pour une meilleure participation de tous aux travaux municipaux ;
- les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter la proposition de règlement intérieur annexé à la présente délibération pour le mandat 2020-2026 ;
- autoriser monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Jean-Luc FOURNIER s'interroge sur le calendrier à venir en termes de Conseils municipaux.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion de travail privée se tiendra désormais chaque premier lundi du mois. Un conseil municipal public suivra une à deux semaines après, et ce sur 10 mois.

Jean-Marc MASSE revient sur cette méthodologie de travail en précisant qu'elle devrait permettre une durée moins importante des Conseils Municipaux dans le sens où des groupes se seront réunis en amont.

Pascal FOULON revient sur l'article 17 du règlement intérieur. La formulation est modifiée comme suit :

« Article 17 : Accès et tenue du public (Article L. 2121-18 alinéa 1er du CGCT) »

Les séances du Conseil Municipal sont publiques sauf décision de huis-clos demandé par trois membres du Conseil ou le Maire.

Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle. Il doit observer le silence durant toute la durée de la séance. Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites.

Un emplacement spécial est réservé aux représentants de la presse. »

Éric DODET estime que le terme « Polémique » utilisé en page 1 n'est pas approprié et souhaite qu'il soit retiré.

Ressources Humaines – Primes exceptionnelles COVID 19 - Approbation et autorisation de signer

Rapporteur : Frédéric CUILLERIER

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal la possibilité de verser une prime exceptionnelle aux agents de la fonction publique territoriale, soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID 19. Cette prime très exceptionnelle est prévue depuis le décret n°2020-570 du 14 mai 2020.

Monsieur le Maire rappelle que pendant cette période les agents municipaux ont assuré la continuité du service public, avec beaucoup de courage et d'abnégation, sans compter leur temps.

Conformément à l'article 2 du décret 91-875 du 26 janvier 1984, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

La prime exceptionnelle dite « COVID 19 » est plafonnée à 1 000,00 € par agent.

Considérant que les agents de la collectivité ont assuré la continuité des services publics, la Municipalité décide de les remercier en octroyant cette prime.

Cette prime est basée sur le volontariat, l'investissement et le présentiel des agents durant cette période.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'octroi d'une prime pour les agents particulièrement investis lors de cette crise ;
- autoriser monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Finances – Décision modificative n°1 du Budget Principal - Approbation et autorisation de signer

Rapporteur : Frédéric CUILLERIER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que des ajustements budgétaires sont nécessaires en section d'investissement, pour le budget principal 2020 de la Commune.

En section d'investissement, les décisions budgétaires modificatives s'équilibrent à hauteur de 39 000,00 €, comme suit :

- Au titre des recettes :

Imputation budgétaire	Montant de la modification	Nouveau montant du chapitre
16 – Emprunt	39 000,00 €	39 000,00 €
Montant du point d'équilibre des décisions modificatives en recettes d'investissement	39 000,00 €	

- Au titre des dépenses :

Imputation budgétaire	Montant de la modification	Nouveau montant du chapitre
Opération 81 – Centre Multi-Accueil Les Oursons	39 000,00 €	269 700,00 €
Montant du point d'équilibre des décisions modificatives en dépenses d'investissement	39 000,00 €	

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

1. Approuver les décisions budgétaires modificatives telles qu'elles sont présentées ci-dessus ;
2. Autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents afférents à ces modifications budgétaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

Questions diverses

Pascal FOULON remercie Monsieur le Maire pour sa confiance depuis 20 ans et souhaite le meilleur pour les nouveaux élus.

Serge LEBRUN adresse également ses remerciements pour ses nouvelles fonctions.

Joël GIRARD souhaite savoir si les élus peuvent bénéficier du CNAS. Il lui est répondu que seuls les fonctionnaires peuvent en bénéficier.

Christiane BRESSION demande à ce que les couturières Agyliennes puissent être applaudies pour le travail réalisé. Monsieur le Maire précise que des remerciements officiels seront réalisés au moment voulu.

Jean-Luc FOURNIER estime que certains endroits sont délaissés en termes de propreté sur la commune.

Jean Marc MASSE rappelle la nécessité de rouvrir la déchèterie pour pallier ce problème.

Monsieur le Maire souhaite qu'un courrier soit envoyé à la Communauté de Communes.

Marie-Anne TODESCHINI se réjouit de faire partie de ce conseil municipal.

Bruno GUITTARD remercie les élus pour la confiance témoignée et rappelle son engagement total.

Charline MARTINEAU adresse ses remerciements et se ravie de cette nouvelle expérience.

Éric DODET remercie tous les élus ainsi que les Agyliens. Il adresse également ses remerciements à Dominique RENAULT, Jean-Marc MASSE, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Luc FOURNIER et Madame BURDIN de l'AML pour leur soutien dans le cadre de l'opération de distributions de masques et gel hydro alcooliques sur le département.

Éric DODET rappelle également son inquiétude au regard des subventions et leurs baisses éventuelles en lien avec l'épisode que traverse le Pays aujourd'hui. Il s'interroge sur la pertinence de prioriser de nouveau les projets initialement identifiés.

Monsieur le Maire valide ce point et souhaite en parallèle qu'un plan de trésorerie soit mis en place au sein de la commune.

Serge LEBRUN rappelle la somme importante de subventions actuellement non perçue par la commune (environ 500 000 euros).

Florence MARQUES DASILVA remercie les membres présents et se réjouit d'intégrer une équipe aussi dynamique.

Daniel BOCQUET regrette de ne pas avoir pu participer autant qu'il l'aurait souhaité à la campagne.

Adeline BOIZARD indique qu'elle est aujourd'hui encore plus heureuse de vivre à Saint-Ay après y avoir vu un tel élan de générosité durant la période traversée. Elle félicite les nouveaux élus.

Carl LEQUERTIER remercie Jean-Marc MASSE et Éric DODET de l'avoir secondé auprès des aînés pendant la période de confinement.

Discours de Monsieur Carl LEQUERTIER :

« Merci d'abord à monsieur le maire et aux membres du conseil d'administration sortant de m'avoir proposé ce poste de conseiller délégué à l'action sociale. De mes compétences dans le domaine de la santé, de la prévention, de la personne âgée, de la dépendance, de la personne en situation d'handicap et des personnes en détresse ou encore mes notions sur la maltraitance je pense être un candidat sérieux à ce poste.

Depuis 4 ans j'ai assuré le poste de vice-président au sein du CCAS, entouré d'une équipe dévouée, sérieuse et travailleuse, merci à celle-ci mais surtout un grand merci à Geneviève Palmay et Jacqueline Blin de m'avoir guidé et entouré de leurs conseils et leur expérience pendant ces 12 premières années.

Le CCAS est un travail d'équipe où chacun a sa place, ça ne me changera pas de mon métier d'infirmier où le travail d'équipe est primordial. En deux mots, je poursuis mes engagements à prendre soin des autres, à être proches des autres pour les écouter et les accompagner. Le CCAS est soucieux du bien vivre et du bien vieillir.

Le CCAS reste un espace d'informations, de conseils et d'orientations sur un ensemble de dispositifs de surveillance et d'aides en faveur de nos aînés.

❖ *Je m'engage à poursuivre ou à développer les actions suivantes*

- Poursuivre les Foulées Agyliennes en collaboration avec *Joël Girard et la commission des sports*
- Développer la récolte des Pièces Jaunes avec fabrication des boites par la périscolaire
- Reprendre les formations pour une bonne utilisation des Défibrillateurs semi automatiques en collaboration avec *Eric Dodet*
- Rester vigilant sur l'accessibilité des personnes en situation d'handicap aux différentes structures (Containers sélectifs, PMR étang) en collaboration avec *Marie Françoise Quéré*
- Célébrer à nouveau des droits des enfants en collaboration avec et les écoles de Saint-Ay.
- Poursuivre notre présence aux assemblées générales des associations des services d'aide à la personne
- Poursuivre notre présence aux réunions d'informations des différents organismes comme l'UDAF, le CLIC
- Poursuivre les échanges intergénérationnels en collaboration avec le CCJ et les Oursons (Goûter) en collaboration avec Jean Marc Massé

❖ Apporter mes connaissances pour les projets à venir

- Création d'une résidence sénior partagée
- Création d'un nouveau pôle santé
- Formation si nécessaire aux gestes barrières à la demande

❖ Travail à venir

- Mettre à jour un règlement intérieur du CCAS
- Développer le site internet du CCAS avec possibilité de Flash Infos
- Nommer des référents CCAS par quartier pour visite à domicile en cas de besoin (1 conseiller municipal et 1 personne dite qualifiée issue du tissu associatif ou d'organismes extérieurs)
- Voir pour la création d'une semaine bleue intergénérationnelle dédiée aux séniors
- Organiser sur Saint-Ay des ateliers avec *le Clic* sur la mémoire, sur la prévention routière (un était prévu en juin avec « *la conduite agylienne* »)
- Faire un Flash sur les différentes possibilités d'avoir recours aux Urgences (*idée de Véronique Bardoux*)
- Joindre à nouveau le Rotary club pour colis beauté en complément du colis de la banque alimentaire

Une collaboration au sein de la commission de l'action sociale de la communauté de communes des terres des Val de Loire me semble possible si le cas se présentait

Un travail important s'annonce avec la poursuite des actions mise en place depuis de nombreuses années et la proposition d'en créer d'autres. Les slogans du CCAS restent

- Solidarité
- Entraide
- Travail d'équipe

Un dernier remerciement à chacun d'entre vous ici présent pour votre investissement auprès de nos aînés dans le contexte actuel de pandémie. Soyons et restons vigilant dans cette période de déconfinement. »

Jean-Marc MASSE est convaincu que du beau travail sera effectué avec cette équipe. Il rappelle sa volonté de voir rouvrir le PAJ pour les jeunes. Il souhaite les remotiver et les voir sortir du multimédia.

Dominique RENAULT remercie toute l'équipe en place.

Monsieur le Maire termine en remerciant de nouveau tous les élus pour leurs confiances. Il rappelle qu'un mandat s'ouvre devant eux, en présence d'une équipe formidable autour de lui, avec de beaux projets pour 2020.2026.

La séance est levée à 12h37.